

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 octobre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**MARCHE DE
GARDIENNAGE DE
L'HOTEL DE VILLE
ET DE SES
ANNEXES, DU PARC
LUCIE AUBRAC,
DES PARKINGS DU
MARCHE ET DU
MAIL, DE
TELESURVEILLANC
E ET DE
MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS DE
SECURITE DANS
LES BATIMENTS
COMMUNAUX -
ANNEES 2014 -
2017 - LOT N°2 :
TELESURVEILLANC
E ET
INTERVENTIONS
SUR SITE -
AVENANT N° 1 DE
PROLONGATION DU
MARCHE SIGNE
AVEC LE
GROUPEMENT
D'ENTREPRISES
COMPOSE DE LA
SOCIETE FIDUCIAL
e-SECURITE
(ANCIENNEMENT
BIS SECURITE), ET
DE LA SOCIETE P2s
(COTRAITANT) -
MARCHE 115/13.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Camille FALQUE, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Narcisse NGAKA, Sandie VESVRE, Gérard MESLIN, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUPIER (à partir de 20h35), Sonia ANGEL (à partir de 20h55), Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Madeline DA SILVA, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS (jusqu'à 20h35), Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER (jusqu'à 20h55), Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS:

Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Christian LAGRANGE

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171025-D156-17-DE
Date de télétransmission : 27/10/2017
Date de réception préfecture : 27/10/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017

OBJET : MARCHÉ DE GARDIENNAGE DE L'HOTEL DE VILLE ET DE SES ANNEXES, DU PARC LUCIE AUBRAC, DES PARKINGS DU MARCHÉ ET DU MAIL, DE TELESURVEILLANCE ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – ANNEES 2014-2017 – LOT N°2 : TELESURVEILLANCE ET INTERVENTIONS SUR SITE - AVENANT N° 1 DE PROLONGATION DU MARCHÉ SIGNE AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES COMPOSE DE LA SOCIETE FIDUCIAL e-SECURITE (ANCIENNEMENT BIS SECURITE), ET DE LA SOCIETE P2S (COTRAITANT) - MARCHÉ 115/13.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le marché signé le 27 décembre 2013 (lot n° 2 : télésurveillance et interventions sur site), avec le groupement d'entreprises composé de la société BIS SECURITE (actuellement la société FIDUCIAL e-SECURITE) sise 7 rue Gustave Eiffel 91420 MORANGIS et de la société P2S (cotraitant) sise 7 rue Gustave Eiffel 91420 MORANGIS, pour un montant global annuel de 25 516 € HT (+ taxe CNAPS à 127,58 € + TVA à 19,6 %) soit 30 669,72 € TTC,

CONSIDERANT que dans le cadre du renouvellement du marché de prestations de gardiennage, de télésurveillance et de maintenance des installations de sécurité dans les bâtiments communaux (marché n°115/13), arrivant à expiration le 31 décembre 2017, dont l'allotissement a été réparti comme suit :

- Lot 1 : gardiennage de l'Hôtel de Ville et de ses annexes
- Lot 2 : télésurveillance et interventions sur sites
- Lot 3 : maintenance, dépannage et réparation des installations de sécurité
- Lot 4 : gardiennage du parc Lucie Aubrac, des parkings du marché, du mail et de divers sites occasionnels.

la Ville des Lilas doit lancer une nouvelle consultation afin de désigner de nouveaux titulaires pour les années à venir,

CONSIDERANT que, suite à une redéfinition plus précise des besoins, il apparaît nécessaire de refondre totalement l'allotissement de ce marché, en trois marchés distincts (marché de gardiennage, marché de sûreté des bâtiments communaux et marché de sécurité incendie),

CONSIDERANT que, compte-tenu de la refonte complète envisagée de ce marché, y compris en terme d'allotissement et du besoin d'expertise technique afin d'apporter les solutions les plus justes et les plus adaptées, il est nécessaire de recourir aux services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le futur marché de sûreté des bâtiments communaux (télésurveillance, installation et maintenance des équipements anti-intrusion et contrôle d'accès),

CONSIDERANT que l'objectif poursuivi par la Ville des Lilas à travers le recours à un AMO est d'obtenir une meilleure adéquation entre le niveau de sécurité des installations et les réels besoins de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT que les délais nécessaires à l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour assurer ses missions (état des lieux / diagnostic de l'existant, préparation, analyse et conclusion d'un nouveau marché etc.....) nécessitent de prolonger par un avenant n° 1 le marché n°115/13 (Lot n°2 : télésurveillance et interventions sur site) signé avec le groupement constitué de la société FIDUCIAL e-SECURITE (anciennement BIS SECURITE) et de la société P2S, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée de six mois, reconductible si nécessaire par période d'un mois avec une durée totale maximale d'un an,

CONSIDERANT que cette prolongation de délai entraîne une plus-value au marché actuel comme indiqué ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20171025-D156-17-DE Date de télétransmission : 27/10/2017 Date de réception préfecture : 27/10/2017
--

→ Prolongation de 6 mois du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 :

1) Société FIDUCIAL e-SECURITE :

- Part forfaitaire : 3 266,93 € HT (+ TVA à 20 %) soit 3 920,32 € TTC (hors révision de prix)

2) Société P2S (cotraitant) :

- Part forfaitaire : 9 337,20 € HT (+ TVA à 20 %) soit 11 204,64 € TTC (hors révision de prix)

→ Prolongation par période d'un mois du 1^{er} juillet au 31 juillet 2018, puis du 1^{er} août au 31 août 2018 (si besoin et ce, dans la limite d'une durée totale maximale d'un an) :

1) Société FIDUCIAL e-SECURITE :

- Part forfaitaire : 544,49 € HT (+ TVA à 20 %) soit 653,39 € TTC (hors révision de prix)

2) Société P2S (cotraitant) :

- Part forfaitaire : 1 556,20 € HT (+ TVA à 20 %) soit 1.867,44 € TTC (hors révision de prix)

CONSIDERANT que conformément à l'article 8 de la loi du 8 Février 1995 relative aux services publics, cet avenant n° 1 de prolongation a été soumis pour avis à la commission d'appel d'offres du 28 Septembre 2017 qui a émis un avis favorable,

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le projet d'avenant présenté,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 de prolongation du marché n°115/13 (Lot n° 2 : Télésurveillance et interventions sur site) signé avec le groupement constitué de la société FIDUCIAL e-SECURITE (mandataire) sise 41 rue du Capitaine Guynemer 92925 COURBEVOIE Cedex (anciennement société BIS SECURITE sise 7 rue Gustave Eiffel 91420 MORANGIS) et de la société P2S (cotraitant) sise 7 rue Gustave Eiffel 91420 MORANGIS et autorise Monsieur le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que le montant global annuel du marché initial s'établit à 25 516 € HT (+ taxe CNAPS + TVA à 19,6 %) soit 30 669,72 € TTC et qu'en conséquence, cet avenant n°1 de prolongation entraîne une plus-value dont les montants sont décomposés ci-dessous :

→ Prolongation de 6 mois du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 :

1) Société FIDUCIAL e-SECURITE :

- Part forfaitaire : 3 266,93 € HT (+ TVA à 20 %) soit 3 920,32 € TTC (hors révision de prix)

2) Société P2S (cotraitant) :

- Part forfaitaire : 9 337,20 € HT (+ TVA à 20 %) soit 11 204,64 € TTC (hors révision de prix)

Accusé de réception en préfecture
 093-219300456-20171025-D156-17-DE
 Date de télétransmission : 27/10/2017
 Date de réception préfecture : 27/10/2017

→ Prolongation par période d'un mois du 1^{er} juillet au 31 juillet 2018, puis du 1^{er} août au 31 août 2018 (si besoin et ce, dans la limite d'une durée totale maximale d'un an) :

1) **Société FIDUCIAL e-SECURITE** :

- Part forfaitaire : 544,49 € HT (+ TVA à 20 %) soit 653,39 € TTC (hors révision de prix)

2) **Société P2S (cotraitant)** :

- Part forfaitaire : 1 556,20 € HT (+ TVA à 20 %) soit 1 867,44 € TTC (hors révision de prix)

ARTICLE 3 : RAPPELLE que les dépenses en résultant seront imputées aux budgets Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAND



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 OCT. 2017**
- et de son affichage le **31 OCT. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

33 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171025-D156-17-DE
Date de télétransmission : 27/10/2017
Date de réception préfecture : 27/10/2017